



KONFERENZ DER KANTONALEN JUSTIZ- UND POLIZEIDIREKTORINNEN UND -DIREKTOREN

CONFERENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES DEPARTEMENTS CANTONAUX DE JUSTICE ET POLICE

CONFERENZA DELLE DIRETTRICI E DEI DIRETTORI DEI DIPARTIMENTI CANTONALI DI GIUSTIZIA E POLIZIA

Communiqué de presse

La CCDJP adopte des bases communes concernant l'exécution des sanctions en Suisse

Lors de son assemblée d'automne, réunie les 13 et 14 novembre 2014, la Conférence des directrices et directeurs des départements de justice et police a discuté de différents projets et mesures ayant pour objectif de renforcer la collaboration intercantonale et la coordination dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures, en la présence de Mme la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. Entre autres, la CCDJP a adopté un document-cadre présentant des recommandations en matière d'exécution des sanctions.

Lors de son assemblée plénière réunie à Andermatt, à laquelle elle a eu le privilège d'accueillir la cheffe du Département fédéral de justice et police, la CCDJP s'est fait informer au sujet de divers projets d'harmonisation et de coordination en cours dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures. Elle a pris connaissance de l'état d'avancement des travaux concernant le concept d'un Centre suisse de compétences du système pénitentiaire et elle a approuvé un crédit de projet destiné à la coordination et l'introduction sur le plan national de la surveillance électronique (Electronic Monitoring) à titre d'instrument d'exécution des sanctions pénales.

Afin de garantir à l'avenir une vue d'ensemble exhaustive des capacités disponibles dans les établissements d'exécution des peines et des mesures et des besoins supplémentaires qu'il s'agira de couvrir, la CCDJP a chargé un groupe technique de la mise en place d'un monitoring des capacités au niveau suisse. La planification et la création des places de détention supplémentaires dont le besoin sera établi sur cette base resteront dans la compétence des trois Concordats sur l'exécution des peines et des mesures ainsi que dans celle des cantons.

Après avoir rejeté, lors de son assemblée d'automne de l'année dernière déjà, la création d'un Concordat sur l'exécution des sanctions unique couvrant l'ensemble du territoire suisse, elle a maintenant rejeté, à la demande de la commission spécialisée compétente, la création d'un registre centralisé des délinquants dangereux. Une distinction rigide entre délinquants dangereux et inoffensifs ne correspondrait pas aux réalités complexes et entraînerait de nouveaux problèmes (notamment celui d'une sécurité en trompe-l'œil). L'introduction d'un processus standardisé d'évaluation des risques tel que prévu dans le projet pilote "Exécution des sanctions orientée vers les risques (ROS)" qui court dans divers cantons, ainsi que la tenue d'un dossier mobile comportant toutes les informations déterminantes pour évaluer le risque potentiel que représente un délinquant et qui suit ce dernier lors de tout transfert dans un autre établissement, sont autant d'approches plus prometteuses pour gérer les délinquants dangereux et minimiser les risques qu'ils présentent.

La CCDJP reconnaît la nécessité d'une plus ample professionnalisation et d'une standardisation plus poussée dans le domaine de l'exécution des sanctions, comme elle a aussi été constatée par le Conseil fédéral dans son rapport en réponse au postulat Amherd, du 18 mars 2014. L'adoption d'un document-cadre commun présentant des pratiques exemplaires ("best practices") en matière d'exécution des sanctions en Suisse et devant à l'avenir servir de référence pour les Concordats d'exécution des peines et des mesures et les responsables politiques et opérationnels dans les cantons, constitue la prochaine étape dans le processus d'harmonisation. Aux termes de ce document-cadre, l'objectif premier de l'exécution des sanctions est d'éviter la commission de nouvelles infractions en minimisant les risques de récidive.

Andermatt, le 14 novembre 2014

Pour tout complément d'information:

- *M. Martin Graf, Conseiller d'État, Président du Comité des Neuf, tél. 043 259 25 02, atteignable le vendredi 14 novembre 2014 entre 16h00 et 17h00.*